

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-139
Séance du 10 décembre 2024**

Convention de partenariat 2024-2027
avec GRDF

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de partenariat 2024-2027 avec GRDF,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve la convention de partenariat 2024-2027 avec GRDF.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 3** : Dit que les recettes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

